



COMMUNE DE LA TESTE DE BUCH

DÉCISION n° 2022 - 548

I-1-15 Délibérations, décisions

OBJET : CONTRAT AVEC L'ASSOCIATION « JESUISNOIRDEMONDE »

Le Maire de LA TESTE DE BUCH

VU le code de la commande publique,

VU l'article L 2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales

VU la délibération du 16 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire une partie des compétences définies à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales portant délégation d'attribution du conseil municipal au Maire de La Teste de Buch,

Considérant que la Ville de La Teste de Buch organise une manifestation littéraire intitulée « le Verbe à la main » dans le cadre de la programmation culturelle proposée par la bibliothèque municipale.

DECIDE

Article 1

De signer le contrat avec l'association « Collectif Jesusnoirdemonde », domiciliée 4 bis avenue du professeur Vincent 33310 LORMONT Cedex afin de définir les engagements respectifs de l'association et de La Mairie de La Teste de Buch, dans le cadre d'un atelier de lecture à voix haute, dont la restitution est programmée en clôture du Verbe à la main.

Article 2

L'association « Collectif Jesusnoirdemonde », s'engage à :

- faire intervenir la comédienne Sophie Robin sur l'animation des ateliers de mise en voix et de lecture théâtralisée les jeudi 24 et vendredi 25 novembre de 18h à 20h, dans l'auditorium de la bibliothèque municipale, ainsi qu'une séance supplémentaire samedi 26 novembre de 14h à 16h au Zik Zac.
- faire encadrer par la comédienne Sophie Robin, les participants de l'atelier au cours de la lecture publique organisée dimanche 27 novembre 2022 à 15h au Zik Zac lors de la clôture du Verbe à la main.

Article 3

La Ville de La Teste de Buch versera à l'association « Collectif Jesusnoirdemonde », la somme de **900 euros net** en contrepartie de la prestation de son intervenante, Sophie Robin. La Ville s'engage également à lui verser la somme de **318,08 euros** pour les frais de déplacement (4 allers-retours Lormont La Teste de Buch).

Article 4

Monsieur le Directeur Général des Services, Madame la responsable du SGC de Belin Beliet sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de la notification et de l'exécution du marché. Une ampliation de la présente décision sera transmise à la Sous-Préfecture d'Arcachon pour contrôle de légalité. Elle sera ensuite transcrite au registre des délibérations du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Fait à LA TESTE DE BUCH, le 27 octobre 2022

Patrick DAVET



Maire de La Teste de Buch
Conseiller Départemental de la Gironde
et par délégation
Le 1er Adjoint
Gerard SAGNES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213305295-20221027-DEC2022_548-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/11/2022

Affichage : 04/11/2022

Le Maire de La Teste de Buch Patrick DAVET

